

SERVICE : Affaires culturelles

Nombre d'exemplaires :

Visa du Service :

Visa de M. le Directeur général :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N° BUDGET COMMUNAL 2020 – Subventions - Octroi d'un subside numéraire – *Le Chœur de la Ville de Verviers* asbl – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 et la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative aux mesures de contrôle financier et à l'octroi des subventions ;

Vu la décision du Conseil communal des 25 février 2019 relative à la délégation du Conseil communal au Collège communal pour l'octroi de certaines subventions et la décision du 29 avril 2019 relative à la procédure de contrôle de l'utilisation des subventions ;

Vu l'inscription d'un crédit de 18.000 € à l'allocation de subside 762/33230-02 « *Subsides culturels divers* » du budget ordinaire initial 2020 de la Ville ;

Attendu que la participation financière de 2.000,00 €, sous forme d'argent, permet à l'asbl *Le Chœur de la Ville de Verviers* d'organiser à Verviers des concerts dont le rayonnement culturel est important ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2020 ;

Vu la décision du Collège Communal du 11 juin 2020, d'autoriser la liquidation du subside en deux fois (50 % à l'octroi et 50 % sur base de factures acquittées) sous réserve de la décision du Conseil communal ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi ;